

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**

Représenté par la directrice des sports, Laurence LEFEVRE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE**

Représentée par son président, Monsieur Marc TRUFFAUT
Désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 31146321000055

Article 1 :

La subvention prévue pour 2017 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 100 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Collectif RELEVE (100 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 976 577 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le - 7 SEP. 2017

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE



LA DIRECTRICE DES SPORTS

Laurence LEFEVRE

05/09/2017
VISE LE 05/09/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.013.00290

Objectifs / Action / Rubrique optimiser la stratégie de haut niveau pour toutes les disciplines, paralympiques ou non	Montants		Demande	Accordé	Engag. fédéral
	Budget				
Action 2	947 500 €	615 000 €	565 000 €	382 500 €	
Parcours de l'excellence sportive (PES)	924 500 €	605 000 €	555 000 €	369 500 €	
Soutien aux sportifs (hors AP)	332 500 €	208 000 €	193 000 €	139 500 €	
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	135 000 €	80 000 €	80 000 €	55 000 €	
Action 4	457 000 €	317 000 €	282 000 €	175 000 €	
Professionnalisation de l'activité	23 000 €	10 000 €	10 000 €	13 000 €	
développer le nombre de structures d'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique	23 000 €	10 000 €	10 000 €	13 000 €	
Action 1	228 000 €	121 000 €	121 000 €	107 000 €	
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	208 000 €	111 000 €	111 000 €	97 000 €	
Structuration fédérale	23 000 €	16 000 €	16 000 €	7 000 €	
Action 2	185 000 €	95 000 €	95 000 €	90 000 €	
Parcours de l'excellence sportive (PES)	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
former et développer des compétences de tous les dirigeants, encadrants et accompagnateurs	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
Action 4	24 000 €	9 500 €	9 500 €	14 500 €	
Formations fédérales	24 000 €	9 500 €	9 500 €	14 500 €	
Professionnalisation de l'activité	9 000 €	3 500 €	3 500 €	5 500 €	
développer la formation fédérale	15 000 €	6 000 €	6 000 €	9 000 €	
Action 4	12 500 €	6 500 €	6 500 €	6 000 €	
Professionnalisation de l'activité	12 500 €	6 500 €	6 500 €	6 000 €	
promouvoir la santé des sportifs	126 000 €	58 000 €	46 577 €	79 423 €	
Action 3	126 000 €	58 000 €	46 577 €	79 423 €	
Accompagnement sanitaire préventif	48 000 €	23 000 €	23 000 €	25 000 €	
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	50 000 €	25 000 €	13 577 €	36 423 €	
Promotion des APS comme facteur de santé	28 000 €	10 000 €	10 000 €	18 000 €	
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	34 000 €	14 000 €	14 000 €	20 000 €	
Action 4	34 000 €	14 000 €	14 000 €	20 000 €	
Formations fédérales	34 000 €	14 000 €	14 000 €	20 000 €	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	199 000 €	116 000 €	114 000 €	85 000 €	
Action 1	199 000 €	116 000 €	114 000 €	85 000 €	
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	26 000 €	16 000 €	16 000 €	10 000 €	
Promotion des pratiques sportives pour tous	93 000 €	58 000 €	55 000 €	37 000 €	
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	80 000 €	42 000 €	42 000 €	38 000 €	
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	594 000 €	421 000 €	100 000 €	494 000 €	
Action 2	594 000 €	421 000 €	100 000 €	494 000 €	
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	594 000 €	421 000 €	100 000 €	494 000 €	
TOTAL	2 165 000 €	1 361 000 €	976 577 €	1 188 423 €	

- €

976 577 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
F.F.S.A

Domiciliation
SG PARIS XV (03530)
164 RUE DE JAVEL
75739 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03085	00037290794	86

IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 9079 486
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
F.F.S.A

Domiciliation
SG PARIS XV (03530)
164 RUE DE JAVEL
75739 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03085	00037290794	86

IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 9079 486
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
F.F.S.A

Domiciliation
SG PARIS XV (03530)
164 RUE DE JAVEL
75739 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03085	00037290794	86

IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 9079 486
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
F.F.S.A

Domiciliation
SG PARIS XV (03530)
164 RUE DE JAVEL
75739 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03085	00037290794	86

IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 9079 486
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP